

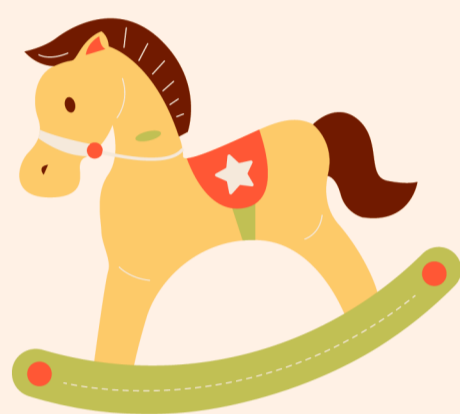


VIDE GRENIER

marché artisanal et gourmand

Dimanche 5 juillet 2026
9 h - 16 h 30

BEAUFORT
31 370



6 € les 3 m



Buvette et restauration sur place

Renseignements auprès du comité des fêtes de Beaufort
(comite.fetes.beaufort31@orange.fr)
ou au 06 78 13 57 46 (Catherine) – formulaire d'inscription au verso

RÉGLEMENT

Le vide grenier est organisé par la Comité des Fêtes de Beaufort, dimanche 5 juillet 2026 de 9h00 à 16 h 30 (exposants de 6h30 à 16 h 30).

Art 1 – Le prix de l’emplacement de 3 mètres en façade est fixé à 6.00 euros. Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la réservation.

L’inscription ne sera définitive qu’après réception du bulletin d’inscription (ci-dessous) accompagné du règlement (chèque à l’ordre du comité des fêtes de Beaufort).

Les véhicules ne sont pas admis sur le site du vide greniers, sauf pour déballer de 6h30 à 8h30 puis après 16h30. Un parking est prévu sur site.

Art 2 – Les emplacements qui n’auront pas été occupés à 08 h 30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d’autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par le Comité des Fêtes à titre d’indemnité.

Art 3 – Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d’annuler toute candidature ou d’exclure tout exposant, qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter la manifestation immédiatement, sans possibilité de remboursement de la réservation.

Art 4 – Il est demandé de ne pas modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

Art 5 – Il est formellement interdit de vendre des objets neufs en série, des pièges à mâchoires, des armes de poing, des armes à feu, des animaux vivants. Les objets exposés (ainsi que leur provenance) demeurent sous la responsabilité des exposants, à leurs risques et périls.

Les exposants feront le nécessaire en termes d’assurance à souscrire pour leur couverture.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, casse ou tout autre détérioration par cas fortuit ou de force majeure.

Très important : Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L’exposant s’engage à emporter ses invendus et laissera libre son emplacement de tout objet ou déchet. Il est interdit de déposer tout objet ou déchet en dehors des conteneurs prévus à cet effet. Tout contrevenant sera passible d’une amende.

La présence à cette journée implique l’acceptation du règlement.

Inscription avant le mercredi 1er juillet 2026

Formulaire d’inscription à retourner à : Comité des fêtes de Beaufort / Mairie

Place du 19 Mars 1962 - 31 370 Beaufort

(06 78 13 57 46)

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Bulletin d’inscription dûment rempli et signé
- Photocopie recto/verso de la carte identité
- Paiement obligatoire de l’emplacement (Chèque à l’ordre du comité des fêtes de Beaufort)

ADRESSE

MAIL@.....

TEL/...../...../...../.....

NOMBRE D’EMPLACEMENTS..... X 6.00 € = €

Date :

SIGNATURE

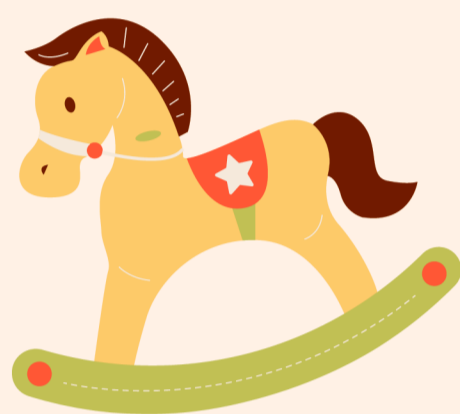


VIDE GRENIER

marché artisanal et gourmand

Dimanche 5 juillet 2026
9 h - 16 h 30

BEAUFORT
31 370



6 € les 3 m



Buvette et restauration sur place

Renseignements auprès du comité des fêtes de Beaufort
(comite.fetes.beaufort31@orange.fr)
ou au 06 78 13 57 46 (Catherine) – formulaire d'inscription au verso

RÉGLEMENT

Le vide grenier est organisé par la Comité des Fêtes de Beaufort, dimanche 5 juillet 2026 de 9h00 à 16 h 30 (exposants de 6h30 à 16 h 30).

Art 1 – Le prix de l'emplacement de 3 mètres en façade est fixé à 6.00 euros. Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la réservation.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du bulletin d'inscription (ci-dessous) accompagné du règlement (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Beaufort).

Les véhicules ne sont pas admis sur le site du vide greniers, sauf pour déballer de 6h30 à 8h30 puis après 16h30. Un parking est prévu sur site.

Art 2 – Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 08 h 30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par le Comité des Fêtes à titre d'indemnité.

Art 3 – Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant, qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter la manifestation immédiatement, sans possibilité de remboursement de la réservation.

Art 4 – Il est demandé de ne pas modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

Art 5 – Il est formellement interdit de vendre des objets neufs en série, des pièges à mâchoires, des armes de poing, des armes à feu, des animaux vivants. Les objets exposés (ainsi que leur provenance) demeurent sous la responsabilité des exposants, à leurs risques et périls.

Les exposants feront le nécessaire en termes d'assurance à souscrire pour leur couverture.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, casse ou tout autre détérioration par cas fortuit ou de force majeure.

Très important : Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'exposant s'engage à emporter ses invendus et laissera libre son emplacement de tout objet ou déchet. Il est interdit de déposer tout objet ou déchet en dehors des conteneurs prévus à cet effet. Tout contrevenant sera passible d'une amende.

La présence à cette journée implique l'acceptation du règlement.

Inscription avant le mercredi 1er juillet 2026

Formulaire d'inscription à retourner à : Comité des fêtes de Beaufort / Mairie

Place du 19 Mars 1962 - 31 370 Beaufort

(06 78 13 57 46)

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- Photocopie recto/verso de la carte identité
- Paiement obligatoire de l'emplacement (Chèque à l'ordre du comité des fêtes de Beaufort)

ADRESSE

MAIL@.....

TEL/...../...../...../.....

NOMBRE D'EMPLACEMENTS..... X 6.00 € = €

Date :

SIGNATURE